

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Service Economie Agricole

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)

Procès verbal de la réunion du 14 février 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 14 février dernier à 9 h 00 à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la commission du 18 décembre 2012,
- Etude du projet de permis de construire de M. Campion à Jaux,
- Etude du projet éolien « les Trente » à Crapeaumesnil,
- Etude du projet éolien à Catheux et Choqueuse-les-Bénards,
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Roy-Boissy,
- Questions diverses (permis de construire d'un bâtiment agricole au GAEC Agri Roy à Roy-Boissy, bilan d'activité de la CDCEA en 2012).

L'administration était représentée par les personnes suivantes :

- ✓ M. Thierry LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- ✓ Mme Sylvie PIERRARD, chef du service de l'économie agricole, représentant le DDT

Les membres de la CDCEA présents :

- ✓ M. Nicolas CARON, président des J.A,
- ✓ M. Hervé ANCELLIN, représentant la FDSEAO,

Les membres associés :

- ✓ M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,

Étaient également présents :

- ✓ Mme Marie BANÂTRE, SAUE,
- ✓ M. Jean-François CHARLEY, SAUE, DDT-SAUE Bureau ADS,
- ✓ M. Fabien NOYE, DDT-SAUE, Responsable du Bureau Planification et Organisation Territoriale ,
- ✓
- ✓ Mme Carène MARSEILLE, DDT-SAUE,
- ✓ M. Fabrice COUVREUR, Chambre d'agriculture de l'Oise-Service aménagement foncier,
- ✓ M. Eric LABADIE, DDT-SEA,
- ✓ Mme Catherine BOYER, DDT - SEA, secrétariat de la commission,
- ✓ M. Christian FABREGUE, DDT - SEA, secrétariat de la commission.

Le président ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Il est fixé à 7 (article 7 du règlement intérieur), 4 membres sont présents et 4 membres absents ont donné leur pouvoir. M. POUPLIN a donné son pouvoir à M. LATAPIE qui l'accepte. M. POULAIN a donné son pouvoir à M. CARON qui l'accepte. Le pouvoir de M. PYPE est proposé à M. ANCELLIN qui l'accepte également. Mme PIERRARD accepte de

